



# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2645 - Édition du 10 Mai 2023



COMMANDEZ EN LIGNE  LIVRAISON À DOMICILE OU  RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À **-20%** 

**MAYCENTRALE.COM**  
Votre nouveau site internet de pièces détachées  
**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉCONOMIE : La Mission locale se pare des couleurs européennes

Top départ de ce mois de mai dédié à l'Europe. Pour ce faire, différents événements, forums, festivités, animations, concerts et bien d'autres sont organisés à travers les 27 états membres du vieux continent; l'occasion de célébrer la paix, l'unité mais aussi la richesse de la diversité culturelle et des échanges.

Richesse à proprement parler, pour notre jeune territoire français insulaire qui, depuis son affiliation en 2014 en tant que région ultrapériphérique de l'E.U. — parmi 8 autres — a pu bénéficier d'aides s'élevant à plus de 280 millions d'euros rien que pour la période 2014-2020. Des fonds de types, développement agricole, régional ou encore social. Des aides incroyables poussant Mayotte et sa jeunesse vers la pleine expansion tant convoitée, tant espérée. Une jeunesse qui jouit d'un système éducatif, d'accompagnement et de formation à

travers différents outils structurels de notre île via un parcours classique ou, justement, une approche plus sociale telle que la Mission Locale qui, pour sa 2ème année, organise à l'attention de ses bénéficiaires, un mois ayant pour large thématique l'Europe et tout le champ des possibles que cela sous-entend.

## Un peu d'histoire...

Le 9 mai 1950 est une date hautement symbolique pour les pays membres de l'Union européenne. Elle marque quelque part la naissance concrète et actée des fondations mêmes de la Communauté européenne, qui se voulait à l'époque ciblée sur une mutualisation des productions de charbon et d'acier visant une expansion économique des états adhérents et, par la même occasion, un plein développement de l'emploi et du niveau de vie au sortir de ce second conflit mondial. Prononcée



*Nakidi Laouroi (22ans), se forme actuellement à distance dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées et serait très intéressée d'aller vivre une expérience de volontariat : "Je ne suis jamais partie de Mayotte, je veux découvrir d'autres paysages mais en évoluant toujours dans le service à la personne"*



*Echati Saïd Ali, conseillère en insertion sociale et professionnelle au sein de l'antenne Mission locale de Labattoir en charge de ces 20 jeunes adultes en dispositif Contrat engagement jeune et animatrice de cette 1ère matinée dédiée à l'Europe*

par le ministre français des Affaires étrangères de l'époque, **Robert Schuman**, au sein du fameux Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay, cette toute première CECA\* comptait 6 états : la Belgique, l'Italie, l'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France.

## La mobilité pour s'ouvrir les synapses !

En cette première et symbolique journée dédiée à l'Europe, l'antenne Mission locale de Petite-Terre, et ses jeunes bénéficiaires, ont accueilli le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) qui est venu présenter le large panel d'opportunités proposées, notamment dans le cadre du dispositif **Corps européen de solidarité**.



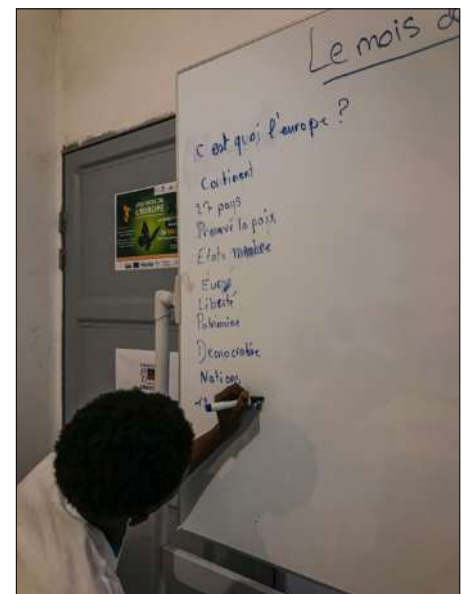
Un dispositif visant les 18 à 30 ans, sur des missions de toutes sortes de thématiques, de type volontariat, pour une durée variant de 2 à 12 mois, à travers les 27 pays de l'U.E. mais également d'autres pays partenaires. Accompagnés par l'agence **Erasmus+** de Paris, les heureux volontaires n'ont rien à déboursier, tout est intégralement pris en charge : billets d'avion, hébergement, nourriture, assurance, logistique transport et argent de poche en prime, en plus de se voir gratifiés d'une expérience professionnelle qui n'est pas des moindres et parfois même, une pleine révélation aux dires de **Said Ali Abdillah, référent mobilité au CRIJ**, qui fait part de son oeil expert depuis la mise en place de ce dispositif à Mayotte en 2016 : « Il est arrivé de nombreuses fois que des jeunes partent pour des missions sans trop savoir ce qu'ils souhaitaient faire pour leur futur et à leur retour, ils étaient transcendés et leur projet de vie s'était dessiné. Depuis sa matérialisation sur notre département, seulement une cinquantaine de jeunes ont saisi cette opportunité. Ça n'est pas assez et c'est bien dommage sachant qu'il n'y a ni quotas ni restrictions économiques. Ce manque d'engouement s'explique aussi par l'état d'esprit des nouvelles générations qui ne sont pas très ouverts à la mouvance, au dynamisme et à sortir de leur zone de confort ». Une forme de nonchalance aussi expliquée par la peur de l'inconnu et de quitter



*Parce que les connaissances de base commencent aussi par la géographie...*

son petit territoire comme le souligne **Nadia Djoumoi, directrice de la Mission locale de Mayotte** : « Depuis l'année dernière où nous avons mis en place ce dispositif grâce au partenariat avec le CRIJ, nous avons 2 jeunes qui sont partis en mission au Canada et qui sont revenus totalement métamorphosés. La claque qu'ils ont reçu leur a ouvert une vision beaucoup plus élargie du Monde auquel nous appartenons et cette expérience les a positivement préparés pour le marché de l'emploi. S'ils sont peu nombreux pour le moment à ne pas saisir ces chances qui leurs sont offertes, c'est que l'aspect sécuritaire du cocon insulaire connu est plus fort que

la curiosité de l'ouverture. Ce genre de matinée informative est une superbe opportunité pour susciter leur curiosité et leur présenter notamment ce que le système économique européen leur alloue ». « **Car nous sommes aussi européens** » Dans cette pleine émulation matinale où les ateliers ludiques de culture Made in Europe, s'imbriquent avec les invités intervenants, il est aussi la présence du Conseil départemental de Mayotte, autorité de gestion des programmes de fonds européens. Une symbolique présence pour ces jeunes qui, pour certains, entendent parler pour la première fois de l'Europe telle une entité à laquelle ils sont aussi rattachés « Nous



*Atelier dédié à la connaissance sur l'Europe*



faisons complètement partie de l'Union européenne » souligne Aïna Salim, Directrice des programmes et de la gestion des fonds au sein du CD « Nous n'avons pas à nous poser de questions là dessus. Cette identité européenne et ses fondements sont très importants et il faut le rappeler à ces jeunes. Ma venue est également l'occasion d'échanger avec eux, de les informer et de les questionner au regard de leur avenir qui peut aussi s'ouvrir sur un champ géographique très large à échelle européenne. Ils sont mahorais, certes mais ils sont également français et européens, il ne faut pas l'oublier... »

Tout au long de ce mois de mai dédié à la bannière bleue étoilée, l'antenne de la Mission locale de Mayotte organisera des ateliers ludiques interactifs et informatifs pour sensibiliser ses jeunes au regard de l'impact de l'Europe à Mayotte les poussant vers une indispensable ouverture d'esprit.

Pour le dernier jour de ce mois qui s'annonce riche, il sera organisé, d'une part, un quizz spécial Union



*Aïna Salim CD de Mayotte : Il est important que notre jeunesse connaisse et comprenne l'histoire de l'Europe*

européenne auprès du grand public dans la rue et sur la barge et, d'autre part, une exposition photo sera présentée sur le parvis de l'Office du Tourisme de Petite-Terre, le tout, animé par ces ambassadeurs (Mission



*Nadia Djoumoi, directrice de la Mission locale de Mayotte*

locale) de l'Europe en devenir.

**MLG**

*\*Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)*



# JUSTICE : Tribunal judiciaire : Trois ans d'inéligibilité pour Mohamed Bacar, règlement de compte et abus de confiance

La sentence est tombée sur les coups de 8 heures mardi. Mohamed Bacar est condamné à 12 mois de prison avec sursis, 15.000 euros d'amende et trois ans d'inéligibilité dans l'affaire concernant une prise illégale d'intérêts dans les marchés publics. Il n'est donc plus, de facto, maire de Tsingoni depuis hier matin.

Mohamed Bacar attendait le délibéré concernant son [procès qui avait eu lieu le 28 mars](#) dernier et pour lequel il lui était reproché « d'atteinte à la liberté d'accès ou à l'égalité des candidats dans les marchés publics, ainsi que pour prise illégale d'intérêts ». La justice l'a relaxé concernant le premier chef d'inculpation mais l'a condamné pour le deuxième. Le chef du parti Les Républicains dans l'île voit donc son avenir politique compromis puisqu'il ne pourra pas candidater aux prochaines élections sénatoriales qui auront lieu au mois de septembre prochain. Par ce délibéré, il perd également son siège de maire de Tsingoni. Lui qui avait plaidé la bonne foi lors de son procès et admis qu'il y avait eu « un



*Mohamed Bacar n'est plus maire de Tsingoni*

défaut dans la méthode de rangement et d'archivage » n'a semble-t-il pas convaincu les membres du tribunal.

Il dispose désormais de dix jours pour faire appel de cette décision et annonce dans un communiqué que « De toute évidence, face à ce procès purement politique, je ne me laisserai pas facilement abattre et me réserve donc le droit, en concertation avec mon avocat, de faire appel pour laver mon honneur. En tout état de cause, il appartient maintenant à mon

successeur de maintenir l'unité que j'ai mise en place depuis 2014 au sein de la majorité municipale actuelle, et ce jusqu'à la fin de la mandature en cours ». Affaire à suivre...

## Règlement de compte

Un jeune homme comparait également devant le tribunal pour violence aggravée. Les faits se sont déroulés à la fin du mois de novembre 2020 sur fond de règlement de compte et d'alcool entre bandes rivales. L'auteur des faits aurait demandé à la victime de ne pas venir avec ses chiens dans son quartier. S'ensuit une bagarre avec un sabre et des coups portés à la tête et à la main. La victime se verra ainsi prescrire plus de huit jours d'ITT et un handicap toujours présent à la main. Le plus fâcheux dans cette histoire, au-delà de l'altercation, c'est que l'auteur des faits ne se rappelle pas avoir eu dans la même journée, l'après-midi, une autre embrouille avec des faits de violence. La procureure lui rappelle les faits et l'interroge sur l'altercation de l'après-midi. « Que s'est-il passé ? demande-t-elle. – Je ne me rappelle pas. Je ne me souviens pas avoir agressé quelqu'un, répond l'accusé. – C'est bien dommage pour vous », rétorque la procureure.

L'homme était déjà connu des services judiciaires quand il était mineur dans pas mal d'affaires pour vols en réunion avec violences et avec arme. La procureure n'a pas manqué de rappeler devant le tribunal les différentes peines auxquelles il a été condamné durant son adolescence. Avant que le tribunal ne se retire pour délibérer sur son cas, le président du tribunal, Bruno Fisselier, lui demande s'il a une dernière chose à déclarer. « Oui, je n'ai pas l'habitude de faire ça ! », a-t-il répondu à la grande stupeur de l'auditoire. Sa victime quant à elle



*Un nouveau fait de violence entre jeunes*



s'est constituée partie civile afin de pouvoir toucher une indemnisation concernant l'infirmité de sa main. Après avoir délibéré, le tribunal l'a condamné à 18 mois de prison (au-delà des réquisitions du ministère public), avec une absence d'aménagement de sa peine, mais aussi à l'impossibilité de porter une arme pendant cinq ans.

### Tel est pris qui croyait prendre

Ce fut au tour ensuite de deux accusés de venir s'expliquer à la barre du tribunal concernant un abus de confiance au préjudice de la société Western Union notamment. Les deux accusés, par ailleurs frères, possèdent des boutiques de vêtements mais exercent également l'activité d'agents de transfert de fonds pour le compte de la société Western Union. Il se seraient fait voler à trois reprises les sommes de 50.000 euros par une stagiaire qui se serait ensuite volatilisée aux Comores, puis la somme de 40.000 euros qu'ils avaient dans un sac à dos et qu'ils auraient perdu lors d'un guet-apens. Et 15.000 euros dont les explications sont un peu obscures. Le reste ayant été mis sous séquestre en attendant le jugement. « Comment se fait-il qu'une stagiaire ait pu vous voler 50.000 euros ? demande la procureure. Vous n'avez pas de coffre-fort ? – Si, mais elle a dû trouver les clés et prendre de l'argent, répond un des deux accusés. – Comment une simple stagiaire peut-elle avoir accès aux clés d'un coffre-fort, qui plus est si cela faisait seulement une semaine qu'elle



*Peu de personnes hier matin dans la salle d'audience*

était là ? – Nous avons sans doute été négligents. Nous n'avons pas fait attention. – Et comment expliquez-vous le fait de vous promener à Mayotte avec un sac à dos rempli de billets pour près de 40.000 euros ? – Je voulais les ramener chez moi pour pouvoir les compter et vérifier. – Cela ne se fait pas par informatisation ? demande la procureure. Il n'y a pas de reçu lorsque quelqu'un fait un dépôt d'argent ? – Si mais des fois nous avons des problèmes informatiques ou d'imprimante et dans ces cas-là les opérations ne sont pas traitées et nous devons vérifier si les transferts correspondent bien aux sommes reçues, » explique l'un des accusés.

Le préjudice pour Western Union s'élève quand même à plus de 115.000 euros. Dans son réquisitoire, la

procureure a souligné que des sommes énormes étaient brassées chaque mois par ces deux individus et émettaient par ailleurs de sérieuses inquiétudes quant au fait qu'ils continuent à faire le métier d'agents de transfert d'argent. « C'est ahurissant, s'exclame-t-elle. Tant d'imprécisions et d'incompétence. Ils ont fait n'importe quoi. Nous n'avons même pas le chiffre d'affaire de leurs boutiques de vêtements. Certes, il n'y a pas eu de transfert sur leurs comptes et ils reconnaissent les faits mais c'est tout de même un abus de confiance ». Dans son réquisitoire elle a demandé 15 mois de prison avec sursis, l'obligation de rembourser les sommes dues et l'interdiction d'exercer l'activité d'agent de transfert de fonds. Le délibéré sera rendu à la fin du mois.

B.J.

**LE JDM**

*C'est partout  
Pour tous*

CREATION MAYOTTE-COMMUNICATION.YT

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-  
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-  
CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

-  
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-  
Contact commercial :  
06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

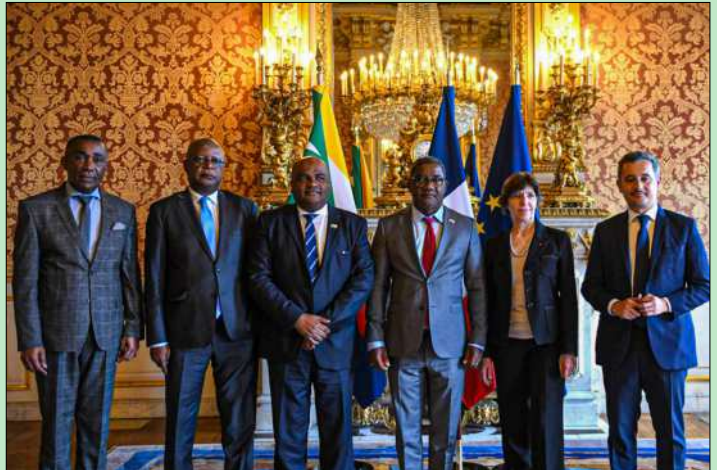
# SOCIÉTÉ : En Bref : Wuambushu

## Une rencontre discrète à l'Élysée...

Annoncée à "demi-mot" en direct et sur plateau, la rencontre tant attendue entre le chef de l'État français Emmanuel Macron et son homologue de l'Union des Comores, Azali Assoumani, a finalement eu lieu plus vite que prévue et ce, hors caméra, ce lundi 8 mai au soir. Une courte rencontre diplomatique de près de 3/4 d'heure, des plus secrètes, trahie finalement ce mardi, par le conseiller diplomatique du président comorien auprès de l'AFP, sur un fond de Wuambushu, caillou, genou, on arrête ou on arrête pas !? Bien que la nature même des échanges n'ait été communiquée à la Presse, il va s'en dire que le ton se voulait apaisant entre nos 2 nations. Un ton commun aussi au travers d'écrits officiels réaffirmant conjointement le souhait « de lutter contre les trafics et contres les passeurs » .

## Les liaisons maritimes entre Mayotte et les Comores vont reprendre !

Après la discrète rencontre des grands chefs (voir ci-dessus), c'était au tour des subalternes de faire leur entrée... Une entrée massive franco-comorienne des ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur en les personnes de Catherine Colonna, Gérald Darmanin et leurs homologues Dhoahir Dhoulkamal et Mahamoud Fakridine. À cette délégation comorienne s'est greffé le ministre de l'Agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat, tout un programme et rien que ça ! Cette entrevue qui était annoncée depuis quelques jours déjà s'est finalement soldée, là aussi, par un communiqué commun réaffirmant le caractère amical « qui lie la France à l'Union des Comores » dans une conjointe aspiration bilatérale d'un « harmonieux » développement en cette région océan-Indien qui est notre... Passé outre ces langoureuses envolées lyriques, il est à noter un point majeur relatif « à la sauvegarde des vies humaines en mer et la gestion des flux humains entre les îles », une gestion qui s'engage à réamorcer, sous peu, les rotations maritimes entre le 101ème département français et les autres territoires comoriens.



## Estelle Youssouffa à Gerald Darmanin

Dans sa prise de paroles à l'Assemblée nationale, ce mardi, des suites de l'internationale entrevue intra-ministérielle le midi même (voir ci-dessus), la députée mahoraise s'est adressée directement au ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, lui demandant si les négociations diplomatiques escomptées avaient concrètement abouti impliquant, de surcroît, une reprise des reconduites à la frontière. En introduction de réponse, le ministre a fait état de 134 interpellations en lien notamment avec les bandes « criminelles » dans le viseur des services de l'État et des forces de l'ordre et a implicitement indiqué que ces reconduites, notamment dû au fait de la reprise du trafic maritime entre les Comores et Mayotte, allaient pouvoir être concrétisées. "Wait and See !" comme l'écrit sur ses réseaux sociaux le député Mansour Kamardine, en réaction de cette réponse quelque peu évasive.





## Un peu de douceur aquatique dans ce monde de brutes !

Dans la continuité de sa démarche de protection envers cet emblématique mammifère marin et herbivore qu'est le dugong (espèce menacée en notre région), le Parc marin de Mohéli accueille cette semaine les équipes du Parc naturel marin de Mayotte pour une formation technique et process déjà appliquée en notre territoire. Un projet de complémentarité des connaissances au service de la cause animale, rentrant dans le cadre d'une coopération régionale océan Indien, sous l'égide d'un dispositif intitulé INTERREG V financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Avec ou sans « Visa Ballardur », souhaitons à toutes ces jolies et inoffensives bêtes, une vie paisible loin du tumulte de la surface...



## SPORT : La 3CO ambassadrice des sports de nature

Dernière ligne droite pour les inscriptions de la toute première édition du M'Raid Aventure qui s'annonce un véritable succès de sueur, de dépassement de soi mais surtout, de bonne humeur et de pleine communion en la verdoyante nature de la région centre-ouest du 19 au 21 mai.

S'il est bien quelque chose que l'on peut reconnaître à la Communauté



*Ibrahim M'Colo, organisateur de cette 1ère édition M'Raid Aventure*

de communes du Centre-Ouest, c'est son patrimoine végétal, ses paysages tropicaux encore préservés, ses agréables sentiers longeant les exploitations agricoles et son idyllique espace maritime. Une riche carte postale que l'Office de tourisme de la 3CO, appuyée pleinement par la dynamique équipe de l'Office intercommunal des sports (OIS), ont souhaité mettre en avant, à travers son tout 1er festival dédié aux sports de nature; une première à Mayotte !

### Un raid multisports tant attendu

Pour cette toute première édition, le festival concerné devait s'articuler sur un événement majeur. Majeur de par l'ampleur de son organisation mais aussi l'incroyable programme qui attend les concurrents. Par équipe de 2, mixte ou non, les athlètes durant 3 jours vont être amenés à découvrir l'ensemble du territoire de la 3CO au moyen de coups de pagaie, de coups de pédale et de cous-de-pied...

Si votre vieux vélo est rouillé et que le kayak gonflable de Tonton Youssouf est crevé, pas de panique ! Là encore, les équipes du M'Raid Aventure s'occupent de tout; incluant également la logistique dodo-camping à même la plage de M'Tsangabeach,

point central de tout l'évènement, ce qui offre confort, souplesse logistique et sécurité pour tous.

Dans les grandes lignes, sans trahir le secret du programme des réjouissances, l'accueil immersion se fera à partir du vendredi 19 mai, après-midi. Un accueil de connexion et de nouage de liens qui sera agrémenté d'activités surprises et ludiques pour se pré-amorcer dans le bain. C'est à partir du jour suivant que l'on rentre dans le vif du sujet : 10 km de kayak, 16 km de VTT et tout autant de course à pied le tout, comme vous l'aurez compris, encadré par l'ensemble des 80 bénévoles dédiés à cet événement qui vous assureront tout leur indéfectible soutien, tout le long de cette première journée de parcours. Dès le lendemain, on repart pour un tour plutôt sympa sur le plan d'eau, suivi d'un trail fractionné un peu spécial, nourri d'orientation aux abords du village de Poroani. Et si vous pensiez qu'on allait en rester là, eh bien détrompez-vous, vous le découvrirez en temps voulu mais j'ai oui-dire que le RSMA passait par là... Après tout, ça se mérite le M'Raid Aventure !

Une aventure humaine, respectueuse de l'environnement et qui n'est pas forcément dédiée aux grands sportifs de haut-niveau, comme le



souligne Ibrahim M'Colo, président et formateur de l'association Zaza Tsara Athlétique Junior de Chiconi, organisateur de cet incroyable événement : « Cette compétition est l'occasion d'avoir une première approche de ce qu'est un raid. Le parcours se veut accessible et le dénivelé maximal vraiment très soft. Nous avons volontairement limité le nombre de places pour offrir aux participants un vrai encadrement soutenu et nous avons même des réunionnais qui se sont déjà inscrits. Cela promet d'être une belle édition ». Une belle édition qui se verra clôturée ET récompensée par un superbe voulé offert par la 3CO à l'ensemble des participants.

### Un village sportif

En marge de la compétition en elle-même, s'articule durant ces 3 jours, le fameux village des sports de nature. Un festival pluridisciplinaire dédié au Sport sur lequel vous pourrez retrouver des animations, des stands d'associations déjà existantes sur notre département en lien avec des activités sport, loisirs et nature, des équipementiers sportifs, des forums informatifs et des acteurs majeurs dans les domaines des métiers et du



*Tout premier festival dédié aux sports de nature.*

monde du sport en général. Et comme il est bien question de vous divertir sainement tout en ne vous laissant pas mourir de faim, de nombreuses activités et animations vous seront proposées en plus de stands de restauration.

Mais avant toutes choses, rappelez-vous cette philosophie de vie : **“Mangez-bougez !”**

Alors amis sportifs d'un jour ou d'une vie, rendez-vous à partir du vendredi 19 mai après-midi et pour les compétiteurs qui ne se seraient pas encore manifestés auprès de la Team M'Raid Aventure, bougez-vous car les inscriptions se clôturent dès cette fin de semaine.

À vos marques. Prêts. Profitez...

MLG



*Merci à la Team 3CO*

# LOISIR : Un peu moins de monde sur les ondes

Médiamétrie a publié son baromètre concernant les audiences TV et radios à Mayotte pour le mois de mars auprès d'un échantillon de 660 personnes représentatives de la population, âgées de 13 ans et plus, interrogées par interviews téléphoniques assistées par ordinateur. Plus de 50% de ces interviews ont été réalisées sur téléphone mobile.

Il ressort de cette étude que le pourcentage de l'audience cumulée (nombre ou pourcentage de personnes différentes ayant regardé une chaîne de télévision ou écouté une station de radio au cours d'une période donnée quelle que soit la durée de leur écoute) est plus faible que l'année passée (78,7% vs 80%) mais que le nombre de téléspectateurs est légèrement plus important (146.000 vs 143.400).

Concernant les chaînes thématiques, elles ont quasi toutes baissé en pourcentage d'audience cumulée par rapport à mars 2022, sauf les chaînes consacrées à la jeunesse et au sport qui elles ont progressé passant respectivement de 8600 personnes en audience cumulée à 14.500 et 13.500 à 18.500. Les chaînes de la



(DR)

TNT gratuites ont également baissé passant de 113.000 en mars 2022 à 106.600 en mars 2023.

Parmi toutes ces chaînes Mayotte la 1ere reste largement en tête en termes d'audience avec 50,4% d'audience cumulée, soit 93.800 spectateurs mais est en diminution par rapport à mars 2022 avec 54,2% et 97.200 spectateurs.

Pour la radio, le nombre d'auditeurs a diminué par rapport au mois de mars l'année dernière avec 100.000 en audience cumulée contre 104.200 en mars 2022. Mayotte

la 1ere caracole largement en tête avec 41,5% d'audience cumulée, soit 77.300 auditeurs, devant NRJ Mayotte (3,7% et 6900 auditeurs). Toutefois elles sont aussi en baisse comparé à 2022, puisque les chiffres étaient de 44,6% d'audience cumulée pour Mayotte la 1ere, soit 80.000 personnes et 7,9% pour NRJ Mayotte, soit 14.200 auditeurs, presque deux fois moins pour cette dernière.

B.J.

*\*Médiamétrie est une société anonyme de près de 40 ans, spécialisée dans la mesure d'audience et l'étude des usages des médias audiovisuels et numériques en France. Pour estimer par exemple l'audience des programmes télévisés, Médiamétrie peut compter sur un panel rassemblant 5 000 foyers en France, soit 11 400 individus âgés de 4 ans et +, recrutés sur des critères sociodémographiques tels que le nombre de personnes vivant dans le lieu d'habitation, la répartition géographique ou encore les catégories socio-professionnelles. Les volontaires doivent ainsi être représentatifs de l'ensemble de la population française.*





# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com

## AVIS DE CONSITUTION

Par acte SSP du 02/05/2023, il a été constitué une SASU à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JCHD HOLDING

Sigle : JCHD

Objet social : - La prise de participation par achat, souscription ou apport de titres et valeurs mobilières directe ou indirecte dans toutes entités juridiques ;

- La direction, la gestion et l'administration de toute société ;

- La définition et la conduite de la politique du groupe et contrôle des filiales ;

- La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services dans les domaines administratifs, financiers, techniques, informatiques et commerciaux y compris la formation au profit de ses filiales et participations ;

- La réalisation de toutes opérations compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à la réalisation ;

- La location de toutes sortes de biens mobiliers

Siège social :

915 BD Younoussa Bamana 97600 Mamoudzou.

Capital minimum : 10€

Capital initial : 100€

Capital maximum : 600000 €

Durée : 99 ans

Président : M. ROQUEFORT JEAN-CHRISTOPHE, demeurant 915 BD Younoussa Bamana 97600 Kougou

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Immatriculation au RCS de Mamoudzou



## Mairie de Bandraboua

### Mission de maîtrise d'oeuvre et études techniques relatives aux travaux d'aménagement du marché de Dzoumogné

Section 1 : Identification De L'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Bandraboua

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20000872000019

Code Postal : 97650

Ville : BANDRABOUA

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/ap-pel-offre/932757>

Identifiant interne de la consultation : MOE MCB

# ANNONCES LÉGALES

## Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte  
 Condition de participation :  
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :  
 Disponibilité, Rapidité, travail de qualité  
 Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :  
 bonne capacité financière  
 Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :  
 moyens humains pluridisciplinaire  
 Technique d'achat : Sans objet  
 Date et heure limites de réception des plis : 19 Mai 2023 à 16:00  
 Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée  
 Réduction du nombre de candidats :  
 Oui  
 Nombre maximum de candidats : 6  
 Critères de sélection des candidats admis à présenter une offre : BUREAU D'ETUDE  
 Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui  
 L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

## Section 4 : Identification Du Marché

Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre et études techniques relatives aux travaux d'aménagement du marché de Dzoumogné  
 CPV - Objet principal : 44115000.  
 Type de marché : Services  
 Description succincte du marché : le présent marché est un marché de maîtrise d'oeuvre en vue de l'opération L'aménagement du marché de Dzoumogné qui a pour objet de définir tous les éléments concrets du projet global d'aménagement urbain « PVD centre-bourg Dzoumogné ».  
 Cette prestation a déjà fait l'objet d'un premier rendu des études, rendu AVP, PRO mais le projet initial ne répond pas aux attentes et doit être mise à jour, car la volonté municipale est de partir sur un bâtiment vertical et ne pas empiéter sur l'espace public. Mais la prestation a été mis en pause pendant au moins 3 ans et doit être actualisé au regard de la situation réelle.  
 Le lieu d'exécution des prestations est le suivant : Village de Dzoumogné, dans la commune de Bandraboua.  
 Le présent marché de prestations intellectuelles concerne l'opération d'aménagement du marché de Dzoumogné. Il a pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre comprenant sept éléments de mission de base ainsi d'une mission complémentaire pour les études techniques. L'ensemble est réparti en 2 tranches.

Lieu principal d'exécution du marché : Dzoumogné

Visite obligatoire :

Oui

Détails sur la visite : Contact Mairie

Jill Prestiella CLAUDE

0639676540

Date d'envoi du présent avis : 09 Mai 2023



## Mairie de Bandraboua

**Marché de maîtrise d'oeuvre en vue de l'opération L'aménagement du site de la pointe de Mgwédajou à Dzoumogné**

### Section 1 : Identification De L'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Bandraboua  
 Type de Numéro national d'identification : SIRET  
 N° National d'identification : 20000872000019  
 Code Postal : 97650  
 Ville : BANDRABOUA  
 Groupement de commandes : Non

### Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :  
 Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marches-publics.com/appe-offre/935976>  
 Identifiant interne de la consultation : MOE MWG  
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :  
 Oui  
 Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :  
 Non  
 Contact : CLAUDE Jill Prestiella  
 email : [prestiella.claude@mairie-bandraboua.fr](mailto:prestiella.claude@mairie-bandraboua.fr)  
 Tél : +33 639676540

### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte  
 Condition de participation :  
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :  
 Disponibilité, Rapidité, travail de qualité  
 Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :  
 bonne capacité financière  
 Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :  
 moyens humains pluridisciplinaire  
 Technique d'achat : Sans objet  
 Date et heure limites de réception des plis : 19 Mai 2023



# ANNONCES LÉGALES

à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats :  
Oui

Nombre maximum de candidats : 6

Critères de sélection des candidats admis à présenter une offre : BUREAU D'ETUDE

## Section 4 : Identification Du Marché

le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre en vue de l'opération L'aménagement du site de la pointe de Mgwédajou à Dzoumogné qui a pour objet de définir et mettre à jour tous les éléments concrets du projet global d'aménagement globale du site.

Cette prestation a déjà fait l'objet d'un premier rendu des études, dossiers complémentaire et des demandes d'autorisation environnementale. Mais la prestation a été mis en pause pendant au moins 3 ans et doit être actualisé au regard de la situation réelle.

Le lieu d'exécution des prestations est le suivant : Village de Dzoumogné, dans la commune de Bandraboua.

Le présent marché de prestations intellectuelles concerne l'opération d'aménagement du site de la pointe de Mgwédajou. Il a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre comprenant sept éléments de mission de base ainsi deux mission complémentaire pour les études techniques. L'ensemble est réparti en 2 tranches.

CPV - Objet principal : 45210000.

Type de marché : Services

Visite obligatoire :

Oui

Détails sur la visite : Contact Mairie

Jill Prestiella CLAUDE

0639676540

Date d'envoi du présent avis : 09 Mai 2023

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non  
Nom du contact : RAMA Nousra - Mail : r.nousra@mamoudzou.yt

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Renvoie au Règlement de Consultation.

Capacité économique et financière : Renvoie au Règlement de Consultation. Capacités techniques et professionnelles : Renvoie au Règlement de Consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 09 juin 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Critères d'attribution : 1-Prix des prestations 60

2-Valeur technique 40

2.1-Une note synthétique présentant :

- la composition de l'équipe de maîtrise d'oeuvre,
- les personnes affectées à l'opération (Références CV)
- les modalités d'organisation générale pour la conduite de

l'opération et notamment en phase chantier

20

2.2-Planning prévisionnel et délai de réalisation des missions jusqu'à la réception

10

2.3-Connaissance du site, contexte et problématique de l'opération.



**Ville de Mamoudzou**

**Rue du Commerce BP 01**

**97600 Mamoudzou**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE TRAVAUX**

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000883700011 Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

# ANNONCES LÉGALES

Problématiques d'opérations similaires 10

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE DOUJANI 1 MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Type de marché : Travaux Lieu principal d'exécution : Doujani

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

09 mai 2023

**Classification CPV** : 71000000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire une mission de maîtrise d'oeuvre partielle pour la reprise et la finalisation des travaux de collecte et de transfert des eaux usées des communes de Sada, Chiconi et Ouangani vers la station du centre afin de garantir la mise en service de cet ouvrage.

Le bureau d'études techniques (BET) qui sera retenu aura comme mission principale :

- la mise à jour du dossier PRO en s'assurant de la cohérence fonctionnelle de l'ensemble des ouvrages à reprendre et à finaliser ;

- l'établissement d'un DCE, avec une proposition d'alotissement fonctionnel, tenant compte de la situation existante et des objectifs du

maitre d'ouvrage ;

- Les missions ACT, VISA, DET, AOR, et accompagnement du MO jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement y compris

les travaux de réfection provisoire et définitive de voirie.

**Section 4 : Informations rectificatives**

**Rectification**

**Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots** : La date de clôture de la consultation est reportée au 24 mai 2023 à 12h00.

**Date d'envoi du présent avis**

09 mai 2023



**Les Eaux de Mayotte**

**ZI KAWENI BP 289**

**97600 Mamoudzou**

**AVIS RECTIFICATIF SERVICES**

**Section 1 : Références de l'avis initial**

Annonce N° 23-54696

Mise en ligne sur <http://www.boamp.fr/index.php/avis/detail/23-54696> du 2023-04-21 au 21/05/2023

**Section 2 : Identification de l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur** : Les Eaux de Mayotte (976) **Numéro national d'identification** :

**Type** : SIRET - N° : 20009346600015 **Code postal / Ville** : 97600 Mamoudzou

**Groupement de commandes** : non

**Section 3 : Identification du marché**

**Intitulé du marché** : Maitrise d'oeuvre partielle pour la reprise et la finalisation des travaux des réseaux centre (communes de Sada, Chiconi et Ouangani)

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/05/2023, il a été constitué une SASU. Dénomination sociale : AloMalavouni Compétences

**Siège social** : 1 rue de la mosquée doujani 1, 97600, Mamoudzou **Forme** : SAS

**Capital** : 1 000 Euros divisé en 100 actions de 10 euros **Nom commercial** : AloMalavouni

**Objet social** : La société a pour objet à Mayotte dans le cadre d'une action d'insertion sociale, professionnelle et



# ANNONCES LÉGALES

d'utilité sociale :

- La participation de ses salariés en insertion à toutes les activités correspondant à la maîtrise et à

l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal ;

- Le développement et la mise en œuvre d'activités de visites des exploitations agricoles, dans une

finalité récréative, diversifiante et éducative.

Et plus généralement toutes les opérations se rapportant à l'objet ci-dessus.

Président : EURL Alomayjob Holding représentée par son gérant M. Donan William ADOUSSO demeurant : 1 rue de la mosquée doujani 1, 97600, Mamoudzou.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mamoudzou

Pour avis Le Président



**Les Eaux de Mayotte**

**ZI KAWENI BP 289**

**97600 Mamoudzou**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE SERVICES**

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Les Eaux de Mayotte (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20009346600015 Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2321-AEP-300

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Le Président, Ahamada FAHARDINE - Mail : [inaya.ahamada@eauxdemayotte.yt](mailto:inaya.ahamada@eauxdemayotte.yt)

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Les habilitations du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Capacités techniques et professionnelles : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des prestations exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 26 mai 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non Possibilité d'attribution sans négociation : oui L'acheteur exige la présentation de variantes : non

# ANNONCES LÉGALES

## Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de Maitrise d'œuvre pour la 6ème Campagne de forage Classification CPV : 71000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le maître d'oeuvre s'assure que les documents établis par l'entreprise travaux respectent les dispositions du projet et dans ce cas, il leur délivre le visa. L'examen de la conformité au projet des études d'exécution faite par l'entreprise de travaux ainsi que leur visa par le maître d'oeuvre ont pour objet d'assurer au maître d'ouvrage que les documents établis par l'entreprise de travaux respectent les dispositions du projet établi par le maître d'oeuvre. L'examen de la conformité au projet comporte la détection des anomalies. Il ne comprend ni le contrôle ni la vérification intégrale des documents établis par l'entreprise travaux. La délivrance du visa ne dégage pas l'entreprise de sa propre responsabilité. Lieu principal d'exécution : Mayotte

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

## Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

09 mai 2023

Eaux

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution numéro : 2023\_041 DIFF - Annonce n° du 2023-02-10

Description du marché

Objet du marché

La commune de Dombéni a réalisé des travaux de réseaux d'eaux usées dans les villages de Dombéni et Iloni dans le cadre d'aménagement de lotissements communaux. De son côté, LEMA a entamé de nombreux travaux visant à étendre les réseaux d'eaux usées sur l'ensemble de la commune. Compte tenu de nombreuses difficultés rencontrés sur ces diverses opérations, les raccordements des lotissements cités n'ont pas été réalisés. A ce jour, les eaux usées issues de ces lotissements se déversent dans les caniveaux et créer des désordres sanitaires importants (ruissellement sur la RN et les voiries communales, odeurs, ). L'opération consiste donc au niveau des villages de Dombéni et Iloni à réaliser la totalité des besoins en raccordements, la remise à niveau des regards de visites avec renforcement des tampons de type « trafic intense », réfections de chaussée conformément aux exigences des gestionnaires de voiries, reprise du giratoire d'ILONI, reprise de réseaux défectueux en haut d'ILONI.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

45232410

Lieu d'exécution

Commune de Dombéni ( Mayotte) Code NUTS : FRY50

Caractéristiques principales

Type de marché

Travaux : Exécution

Type de procédure

Procédure adaptée

Informations sur l'attribution du marché

Critères d'attribution retenus :

Aucun critère.

Attribution :

LOT N° 2 : infructueux

Intitulé :

Interventions sur les réseaux EU sous la RN

Date d'envoi du présent avis

09 mai 2023



**Les Eaux de Mayotte**  
**ZI KAWENI BP 289**  
**97600 Mamoudzou**  
**RÉSULTAT DE MARCHÉ**

Pouvoir adjudicateur

Les Eaux de Mayotte (976), représentées par Monsieur Le Président, Ahamada FAHARDINE, ZI KAWENI BP 289, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tel : +33 269621111. E-mail : inaya.ahamada@eauxdemayotte.yt.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :



# ANNONCES LÉGALES



**Communauté d'Agglomération de Dombéni-Mamoudzou (976)**

**Hôtel de Ville de Mamoudzou,**

**BP 01 - Rue du Commerce 97600 Mamoudzou**

**AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX**

Organisme acheteur

Communauté d'Agglomération de Dombéni-Mamoudzou (976), Moidjoumoi MALIDI, 106 Boulevard Halidi Sélémani, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tel : +33 269639100. E-mail : moidjoumoi.malidi@cadema.yt.

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché

Conception et fourniture de 5 navires pour le transport public de passagers

Lieu d'exécution

106 Boulevard Halidi Sélémani 97600 MAMOUDZOU

Caractéristiques

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Des variantes seront prises en considération : Non

Division en lots : non Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 15 (à compter de la date de notification du marché).

Date limite de réception des candidatures

Mercredi 05 juillet 2023 - 13:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à

l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché,

réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par

l'acheteur public).

- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des

bilans est obligatoire en vertu de la loi (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures.

- Formulaire DC3, Acte d'engagement

(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération. 1: Prix des prestations 40%

2: Valeur technique 50%

3: Qualification et expérience 10%

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur

Date d'envoi du présent avis

09 mai 2023

# ANNONCES LÉGALES



**Centre Hospitalier de Mayotte**

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**MAPA N°31/TRAV/2023**

### **PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CONTROLE D'ACCES DU CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE**

**Avis n° N° 23-62468 publié au BOAMP/JOUE le 09 /05/2023**

#### SECTION I : LA PERSONNE PUBLIQUE

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier de Mayotte

Direction des Achats et de la Logistique/Département

Commande Publique

B. P. 04, Tél. 02 69 61 80 00 - Fax. 02 69 61 79 65

97 600 Mamoudzou

Représenté par M Jean-Mathieu DEFOUR – Directeur Générale

#### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

##### 2.1 Objet du marché :

Le présent marché concerne les prestations de maintenance des installations du contrôle d'accès du Centre Hospitalier de Mayotte

##### 2.2 Classification nomenclature :

50000000-5 Services de réparation et d'entretien

50324200-4 Services de maintenance preventive

##### 2.3 Division en lots : non

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

##### 2.4 Variante : Non

#### SECTION III : DUREE DU MARCHÉ

L'accord cadre sera conclu pour une période de 12 mois ferme à compter de la date prévisionnelle de début des prestations.

#### SECTION IV PROCÉDURE

##### 4.1 Type de procédure et forme du marché :

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

##### 4.2 Critères d'attribution :

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R 2152-6 et R2152-7 du CCP. L'offre de chaque candidat sera notée en fonction de critères de sélection définis dans le Règlement de Consultation (RC)

4.3 Date limite de réception des offres : le 02/06/2023 à 15h00 (heure locale).

4.4 Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 -Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable sur le site dont l'adresse Internet est : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

5.2 -Les offres sont transmises par voie dématérialisée sur le site : <https://www.achatpublic.com> avant la date et l'heure limite de réception des offres mentionnée dans le Règlement de Consultation.

5.3 - Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.achatpublic.com/>

5.4 – Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de MAYOTTE

Les Hauts du Jardin du Collège (rue de l'internat)

97600 Mamoudzou

tel: 02 69 61 18 56 - fax: 02 69 61 18 62

Email : [greffe.ta-mayotte@juradm.fr](mailto:greffe.ta-mayotte@juradm.fr)

Introduction des recours :

Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame le Directeur Général du CH de MAYOTTE,

Un recours en référé pré contractuel, en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, avant la conclusion du marché,

Un référé contractuel au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou, à défaut, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain de la conclusion du marché,

Un recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du marché dans les mois à compter de la notification de la décision faisant grief,

Un recours de plein contentieux, éventuellement assorti d'un référé suspension, introduit dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi du présent avis : 09/05/23